

Marcel Pérès : le retour au pays

Sans doute plus connu à Grenoble, c'est dans les Pyrénées qu'est né Marcel, bigourdan pure souche de la plaine d'Ossun, il a enseigné au collège de Luz. Et c'est en Pays Toy, à l'occasion du forum des associations de Luz, qu'il est venu faire un exposé sur le thème du « droit et responsabilité en montagne » notamment pour les associations.

L'ancien fils de gendarme, postier intérimaire à Argelès-Gazost et prof de collège devenu Préfet, directeur de l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme à Chamonix et auteur d'un rapport ministériel en 2003 sur « la nécessité de maintenir la gratuité du secours en montagne » a su mettre en garde les responsables d'associations sur le risque pénal et civil en cas d'accident dans des sorties, même banales, en montagne. Il a évoqué l'évolution du droit et de la notion de « délit de mise en danger d'autrui... même si personne n'est blessé » y compris pour des bénévoles ou encore dans le cadre de sorties informelles entre amis. Situation stupéfiante pour une population de montagne et de culture pastorale où la montagne c'est l'estive et l'estive est le prolongement de l'exploitation agricole. Malheureusement, dans ce cas là, la loi est la même pour tous.

Marcel Pérès rappelle qu'au début des années 1980, 80% des accidents de montagne étaient des accidents d'alpinisme. Aujourd'hui la situation s'est inversée avec environ 80% des accidents en randonnée et 14 à 17% en alpinisme avec une stabilité du nombre de morts à environ 100 par an. Mais curieusement, c'est une disposition liée aux délits de la prévention routière en 1996 qui a changé la donne pour la montagne avec des mises en examen pour faute lourde notamment à l'encontre d'élus locaux. Il faudra attendre le 10 juillet 2000 pour que soit instituée la notion de faute caractérisée qui est un intermédiaire entre la faute légère et la faute lourde. Mais tout reste à l'appréciation du tribunal.

De quoi inquiéter les responsables d'associations qui organisent des sorties en montagne en été ou en hiver. Déjà, Alain Lescoules, Maire de Luz, a pris rendez-vous avec Marcel Pérès pour un exposé plus ciblé du côté de l'Altitoy à l'occasion de son assemblée générale.

Bien entendu, le professeur d'histoire ne pas pu s'empêcher de revenir sur le passé de Russell au Vignemale. Moment toujours passionnant tant le personnage a marqué l'histoire de la vallée et notamment celle de Gavarnie. Nous apprenons par la même occasion qu'un livre devrait sortir en début 2011 sur Whympfer.

Louis Dollo

Deux ouvrages de Marcel Pérès :

Henry Russell et ses grottes - Le Fou du Vignemale - Collection : L'Empreinte du temps – Ed. PUG - ISBN : 978 2 7061 1522 6

Présentation de l'éditeur : Le comte Henry Russell, inventeur du pyrénéisme d'exploration, effectua dans sa jeunesse de périlleux voyages en Asie, en Océanie et en Himalaya qui inspirèrent Jules Verne. Il se prit ensuite de passion pour le Vignemale, plus haut sommet des Pyrénées françaises, dont il réalisa trente-trois fois l'ascension. Sa notoriété exceptionnelle se transforma en célébrité lorsqu'il décida de consacrer toute sa fortune à percer sept grottes sur cette montagne, à différentes altitudes, en raison des caprices du glacier d'Ossoue. C'est dans ces cavernes que ce solitaire excentrique aimait aussi tenir salon, exacerbant les critiques et

les passions ! Celui qui fut surnommé affectueusement « le Fou du Vignemale » obtint en 1889 le droit de régner sur ce sommet prestigieux et son glacier, par un bail de 99 ans consacré par arrêté préfectoral.

La légende d'Henry Russell, l'ermite « qui avait épousé une montagne », était bien née, confortée, il est vrai, par la richesse exceptionnelle de sa personnalité et par son œuvre littéraire...

Droit et responsabilité en montagne - Jurisprudence relative aux activités sportives et touristiques en montagne – Ed. PUG - ISBN : 2-7061-1351-0

Présentation de l'éditeur :

Public : Cet ouvrage s'adresse aussi à tous les patriciens amoureux de la montagne, aux bénévoles et présidents d'associations, aux leaders d'une cordée ou d'un groupe d'amis, aux étudiants qui travaillent sur le droit des collectivités montagnardes et l'aménagement touristique, ainsi qu'aux élus, aux exploitants de remontées mécaniques et aux responsables de parcs de loisirs.

Résumé : Notre société, qui exalte la prise de risque et l'exploit sportif, subit paradoxalement un mouvement de judiciarisation. La montagne, jusqu'alors relativement préservée, semble elle aussi gagnée par le droit. Dès lors, comment exercer en toute sécurité la responsabilité d'enseigner ou d'encadrer, tant pour les professionnels que pour les bénévoles, voire même pour les usagers pratiquant entre amis ?

Les professionnels de la montagne, en charge de l'encadrement des sports de nature (alpinisme, ski, randonnée pédestre ou à raquettes, randonnée équestre, canyoning, via ferrata, parapente, etc.) et des nouveaux sports extrêmes ne pourront que s'inspirer, pour l'exercice de leur métier, de la jurisprudence très fournie et commentée ici.

Les droits d'auteur : Les droits d'auteur de cet ouvrage sont reversés à l'association « Solidarité Kang Guru » créée par les familles de sept victimes françaises de l'avalanche survenue au camp de base du Kang Guru le 20 octobre 2005 dans le massif des Anapurnas au cours de l'expédition conduite par Daniel Stolzenberg, professeur de l'ENSA et ancien président du Syndicat des guides de haute montagne, pour venir en aide aux familles démunies des 18 victimes népalaises permettant ainsi à une partie des 23 orphelins de bénéficier d'une scolarité à Kathmandu.